

## 8.2 Justice

En vingt ans, le nombre de **condamnations** pour crimes ou délits a progressé de 19 %, avec une augmentation observée pour l'essentiel sur les années 2000. Depuis 1990, la nature des quelque 590 000 délits sanctionnés chaque année s'est largement transformée : davantage de condamnations pour **infractions** à la sécurité routière, violences aux personnes, stupéfiants et outrages, moins pour les atteintes aux biens.

Les infractions sanctionnées les plus graves sont les crimes qui encourent au moins dix ans de prison. Ils sont peu nombreux, environ 3 000 par an, et évoluent peu, mais leur nature change. La forte progression des années 1990 est due à la hausse des condamnations pour viols, qui font plus que doubler entre 1990 et 2000. Depuis 1997, un crime sur deux est un viol contre un peu moins d'un sur quatre en 1990.

Viennent ensuite les délits, beaucoup plus nombreux, aux évolutions très contrastées, qui sont passés de 497 000 en 1990 à 589 000 en 2009. Quatre grandes catégories d'infractions progressent sur la période : les infractions à la législation sur les stupéfiants, les infractions à la sécurité routière, les violences volontaires contre les personnes et les outrages et rébellions.

L'usage de stupéfiants et l'insécurité routière sont les plus largement condamnés. Les condamnations pour infractions à la législation sur les stupéfiants ont plus que doublé depuis 1990. Les condamnations pour usage de stupéfiants affichent une progression spectaculaire, avec

une hausse particulièrement marquée depuis 2004. La progression des infractions à la sécurité routière s'accélère à partir de 2000. Elle reflète le renforcement de la lutte contre l'alcool au volant ainsi que la multiplication par quatre des condamnations des conduites sans permis.

Les condamnations pour atteintes volontaires à la personne sont deux fois plus nombreuses. Ces violences incluent les délits de coups et violences volontaires, qui prédominent, les agressions sexuelles, les menaces et atteintes à la famille. Les condamnations pour atteintes d'ordre sexuel augmentent de moitié et celles sanctionnant des menaces sont multipliées par onze. Enfin, les condamnations pour outrages et rébellions progressent de 75 %.

Les condamnations pour atteintes aux biens baissent, avec moins de vols mais plus de destructions, ainsi que celles pour faux et usage de faux, commerce et transport d'armes et les infractions économiques et financières.

Pour les délits, les peines impliquant des mises à l'épreuve (sursis avec mise à l'épreuve, travail d'intérêt général, jours amendes) progressent ; les peines d'**emprisonnement** ferme et d'amende représentent encore une peine sur deux. Si l'on s'en tient aux peines d'emprisonnement ferme, les peines sont plus lourdes pour les délits de vols, de violences et d'outrages. Pour les délits routiers, l'emprisonnement avec sursis total décline au profit des amendes et des peines de substitution. ■

### Définitions

**Amende forfaitaire** : procédure simplifiée qui permet à un contrevenant d'éviter des poursuites pénales par le paiement d'une somme forfaitaire.

**Établissements pénitentiaires** : ils comprennent les maisons d'arrêt, les centres de détention, les maisons centrales, les centres pénitentiaires et les centres de semi-liberté.

**Loi de finances initiale** : loi prévoyant et autorisant pour chaque année civile l'ensemble des ressources et des charges de l'État.

**Réclusion** : peine criminelle de droit commun, privative de liberté, d'une durée comprise entre dix ans et la perpétuité.

**Condamnation, contravention de cinquième classe, emprisonnement correctionnel, infraction, juridiction, milieu fermé, milieu ouvert** : voir rubrique « définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « Les risques de récidive des sortants de prison. Une nouvelle évaluation », *Cahiers d'études pénitentiaires et criminologiques* n° 36, direction de l'administration pénitentiaire, mai 2011.
- « 20 ans de condamnations pour crimes et délits », *INFOSTAT JUSTICE* n° 114, ministère de la Justice, avril 2011.
- « Les Maisons de Justice et du Droit et leurs usagers », *INFOSTAT JUSTICE* n° 113, ministère de la Justice, mars 2011.
- « Annuaire statistique de la justice 2010-2011 », ministère de la Justice, 2011.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr), rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

## Activité judiciaire

en milliers de décisions rendues (affaires terminées et réglées)

	2000	2010	10/09 en %
<b>En matière administrative</b>			
Conseil d'État	12,2	9,9	-0,4
Cours administratives d'appel	12,9	27,8	-1,5
Tribunaux administratifs	119,0	187,1	-0,1
<b>En matière civile et commerciale</b>	<b>2 358,3</b>	<b>2 674,7</b>	<b>1,2</b>
Cour de cassation	21,4	19,9	-2,7
Cours d'appel	221,5	233,6	1,9
Tribunaux de grande instance (hors commerce)	683,9	931,0	-0,4
Tribunaux d'instance	550,3	661,8	4,0
Juges des enfants <sup>1</sup>	265,3	327,4	0,8
Juridictions commerciales	297,4	204,5	-0,9
dont tribunaux de grande instance (activité commerciale) <sup>2</sup>	23,1	10,0	-12,6
Tribunaux des affaires de Sécurité Sociale	110,3	91,0	-8,0
Conseils de prud'hommes	208,2	205,6	6,9
<b>En matière pénale</b>	<b>1 361,2</b>	<b>1 173,2</b>	<b>-1,7</b>
Cours de cassation	8,7	8,1	-1,3
Cours d'appel	86,9	103,7	-0,7
Cours d'assises	2,5	2,5	-5,9
Tribunaux correctionnels	444,7	578,0	-1,7
Tribunaux de police	757,7	66,5	-3,1
Juridictions de proximité	///	343,7	-1,1
Juges et tribunaux pour enfants	60,7	70,8	-4,3
<b>Amendes forfaitaires majorées</b>	<b>10 153,9</b>	<b>9 411,7</b>	<b>6,6</b>

1. Mesures individuelles nouvelles ou renouvelées.

2. La réforme de la carte judiciaire a conduit à la suppression des TGI à compétence commerciale à l'exception de ceux de la cour d'appel de Colmar et de Metz.

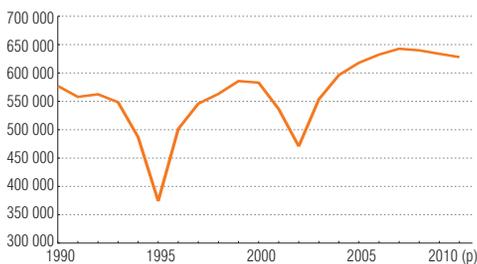
Source : SDSE.

## Condamnations selon la nature de la peine principale

	2000	2009 (r)	2010 (p)
Réclusion criminelle	1 179	1 111	1 147
Peine d'emprisonnement	283 003	308 447	305 488
Emprisonnement ferme	76 786	86 150	89 135
Emprison. avec sursis partiel	22 007	33 553	34 245
Emprison. avec sursis total	184 210	188 744	182 108
Peine d'amende	205 207	223 882	224 224
Peine de substitution	63 751	64 118	62 721
dont susp. du permis de conduire	33 319	13 622	12 725
Mesure et sanction éducative	20 547	28 111	27 245
Dispense de peine	9 236	8 067	7 227
<b>Total</b>	<b>582 923</b>	<b>633 736</b>	<b>628 052</b>

Source : SDSE.

## Condamnations prononcées depuis 1990



Lecture : les baisses de 1995 et 2002 correspondent aux années d'amnisties. Une baisse sensible s'enregistre également l'année qui précède et l'année qui suit la loi.

Source : SDSE.

## Condamnations selon la nature de l'infraction

	2000	2009 (r)	2010 (p)
Atteinte aux personnes	103 013	112 080	108 856
dont : homicides volontaires	461	439	437
viols	1 623	1 419	1 356
coups et violences volontaires	53 755	71 854	70 928
homicides et bless. involontaires	22 634	10 729	9 491
dont par conducteur	20 553	9 351	8 222
Atteinte aux biens	153 460	137 356	135 278
dont vols, recels, destruct. et dégrad.	134 037	121 115	118 850
Matière économique et financière	25 959	17 740	16 224
dont : chèques	3 360	2 635	2 622
travail illégal	6 288	5 185	4 598
Circulation routière et transports	227 268	270 293	268 758
dont : défaut d'assurance	35 214	32 478	31 238
conduite en état alcoolique	108 461	126 800	122 546
conduite sans permis			
ou malgré suspension	17 770	58 052	58 748
grand excès de vitesse	32 983	12 943	13 992
Autres infractions	73 223	96 267	98 936
dont stupéfiants <sup>1</sup>	22 831	47 306	50 100
<b>Total des condamnations</b>	<b>582 923</b>	<b>633 736</b>	<b>628 052</b>

1. Trafic, détention, transport, cession et usage.

Source : SDSE.

## Budget, frais et effectifs de la Justice

en millions d'euros

	2010	2011	11/10 en %
<b>Budget<sup>1</sup></b>			
Crédits de paiement	6 844,3	7 138,1	4,3
dont dépenses de personnel	4 215,4	4 374,8	3,8
Budget de la Mission Justice (en %)	2,4	2,5	2,5
<b>Frais de justice, aide juridictionnelle<sup>2</sup></b>			
Frais de justice	439,9	460,0	4,6
Aide juridictionnelle	321,2	...	...
<b>Effectifs réels<sup>3</sup></b>			
Ensemble de la mission justice	73 594	76 025	3,3
dont : justice judiciaire	29 653	31 018	4,6
administration pénitentiaire	33 860	35 057	3,5

1. Loi de finances initiale (LFI).

2. Constituent une partie des dépenses ordinaires.

3. En équivalents temps plein travaillés.

Source : SDSE.

## Administration pénitentiaire

	2000	2005	2011
<b>Milieu fermé</b>			
Établissements pénitentiaires	186	188	189
Places	49 657	51 312	56 358
Personnes écrouées	51 441	59 951	66 975
Personnes détenues	51 441	59 197	60 544
Condamnés	33 341	39 041	51 273
Prévenus	18 100	20 910	15 702
<b>Milieu ouvert</b>			
<b>Personnes prises en charge</b>	<b>135 020</b>	<b>125 437</b>	<b>173 022</b>
Sursis avec mise à l'épreuve	113 499	108 528	143 670
Travail d'intérêt général	24 962	16 885	30 746
Libérations conditionnelles	4 852	6 480	7 347
Autres mesures	6 275	6 962	11 349
<b>Total des mesures en cours</b>	<b>149 588</b>	<b>138 855</b>	<b>193 112</b>

Sources : SDSE ; direction de l'Administration pénitentiaire.